Sanlam

المملكة المغربية
مؤسسة النهوض بالأعمال الاجتماعية لفائدة الموظفين والأعوان العاملين بالقطاع الوزاري المكلف بالصيد البحري
La fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et agents relevant du département ministériel chargé de la pêche maritime

27 دجنبر 2022

إعلان
بخصوص الاتفاقية المبرمة
مع شركة التأمين سنلام (فرع تأمين السيارات الخاصة)

تنهي مؤسسة النهوض بالأعمال الاجتماعية لفائدة موظفي وأعوان القطاع الوزاري المكلف بالصيد البحري إلى علم كافة المنخرطين أنها أبرمت اتفاقية شراكة مع شركة التأمين سنلام Sanlam والمتعلقة بالتأمين على السيارات الخاصة، برسم سنة 2023.

وبموجب الإتفاقية المبرمة مع شركة التأمين سنلام Sanlam ، يستفيد المنخرطون بالمؤسسة و أزواجهم من مجموعة من الامتيازات و الشروط التفضيلية و كذا عروض متنوعة، أهمها :

Sanlam

TARIF DE LA GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE

USAGE Tourisme	TARIF Application du tarif en vigueur
La garantie Evènements Catastrophiques adossée à la RC Auto	Application des dispositions de la loi 110-14 du 25 août 2016 instituant un régime de couverture relative aux événements catastrophiques; Taux de primes de 3,5% sur la prime de la RC automobile

TARIF DES GARANTIES ANNEXES A LA GARANTIE RESPONSABILITE CIVILITE

GARANTIE DEFENSE ET RECOURS

Taux applicable	Franchise	Valeur assurée
Offerte	Sans	15000.00 DHS

Risques annexes

GARANTIE TIERCE

Taux applicable	Franchise	Valeur assurée
0,5750%	3% sur dommages avec un minimum de 2500 dhs	Valeur vénale du véhicule L'age limite de souscription à La garantie Tierce est de 10 ans Maximum
0,4500%	5% sur dommages avec un minimum de 2500 dhs	
0,3500%	10% sur dommages avec un minimum de 2500 dhs	
0,2500%	15% sur dommages avec un minimum de 4 000 dhs	
0,1250%	20% sur dommages avec un minimum de 4 000 dhs	

Garanties	Taux applicable	Franchise	Valeur assurée
INCENDIE	Offerte	Sans	Valeur du véhicule
VOL	0,050%	5% sur dommages	
BDG	1,00%	5% avec un minimum de 300 dhs	Valeur des glaces déclarée

GARANTIE COLLISION

Plafond	Tarif	Franchise	Conditions de souscription
5 000	119,00	5% avec un minimum de 500,00 DH	La garantie collision est accordée uniquement aux véhicules dont l'âge est inférieur à 15 ans
10 000	198,90		
15 000	225,25		
20 000	298,35		
30 000	331,50		
40 000	437,75		
50 000	544,00		
60 000	649,74		
70 000	755,82		
80 000	861,9		
90 000	967,98		
100 000	1074,06		

Sanlam

Garantie PTA

Plafonds assurés				Primes
Formules	Décès	IPP	F. Médicaux	Tarif
Formule C	30 000.00	30 000.00	6 000.00	0
Formule D	40 000.00	40 000.00	8 000.00	91
Formule E	50 000.00	50 000.00	10 000.00	162
Formule F	60 000.00	60 000.00	12 000.00	197
Formule G	70 000.00	70 000.00	12 000.00	232
Formule H	100 000.00	100 000.00	12 000.00	302
Formule I	120 000.00	120 000.00	12 000.00	372

Evènements catastrophiques

La garantie Evènements Catatrophiques adossée aux Garanties	Application des dispositions de la loi 110-14 du 25 août 2016 instituant un régime de couverture relative aux événements catastrophiques; Taux de primes de 1,5% sur les primes des garanties annexes

Garanties Bris de Glaces des rétroviseurs

Conditions	Plafond	Prime	Franchise
Souscription des garanties dommages au vehicule :	3000,00	105,00	10 % des dommages avec un min de 500 DHS
	4000,00	140,00	
	5000,00	175,00	

Garanties Vol des rétroviseurs

Conditions	Plafond	Prime	Franchise
Souscription des garanties dommages au vehicule : incendie,vol et	4000,000	140,00	10 % des dommages avec un min de 500 DHS
	6000,000	210,00	
	8000,000	280,00	
	10000,000	350,00	

GARANTIE RACHAT DE VETUSTE

Franchise	Toutes Franchises confonues	
Taux	0,70%	1 ère Année = Gratuit A partir de la 2eme à la 7ème année = 0.70 % de la VAN - Souscription max 5 ans - Renouvellement Max 7 ans



Voiture de remplacement



Acheminement des personnes assurées



Transport des personnes assurées vers la zone urbaine la plus proche



Alerte protection civile



Réparation sur place en cas de panne



Remorquage en cas de panne



Remorquage en cas d'accident



Assistance aux personnes blessées



Permanence Téléphonique

24h/24
7j/7

Formule 3

PERMANENCE D'ASSISTANCE

05 22 95 75 75

SAHAM
Assurance
Avancez librement

Ces prestations d'assistance sont assurées par Saham Assistance

En cas d'accident sans franchise kilométrique

- Aide à l'établissement du constat ;
- Alerte de la Protection civile ;
- Assistance aux assurés blessés ;
- Accompagnement des assurés blessés à l'hôpital et contrôle de la qualité de leur accueil jusqu'à l'installation dans leurs chambres ;
- Avance de 5 000 Dhs pour admission dans une unité hospitalière ;
- Transport sanitaire vers une autre unité hospitalière ;
- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche du domicile de l'assuré ;
- Accompagnement des assurés jusqu'à la zone urbaine la plus proche ;
- Si le véhicule assuré est immobilisé plus de 8 heures, acheminement des assurés jusqu'à leur domicile, ou vers le lieu de destination commun du voyage au Maroc ;

OU

Mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie A pendant 6 jours ou de catégorie C pendant 4 jours à compter de la date d'immobilisation du véhicule assuré ;

- Prise en charge des frais de gardiennage à hauteur de 500 Dhs TTC ;
- Prise en charge des frais de récupération du véhicule assuré laissé en réparation sur le lieu de l'immobilisation ou envoi d'un chauffeur ;
- Envoi de pièces détachées.

En cas de panne*

Pour les véhicules de moins de 10 ans sans franchise kilométrique

- Réparation sur place en cas de problème, survenu sur une zone urbaine, de batterie, crevaison, panne ou erreur de carburant…
- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche du lieu du sinistre dans une ville principale ;
- Accompagnement des assurés jusqu'à la zone urbaine la plus proche ;
- Si le véhicule assuré est immobilisé plus de 8 heures, acheminement des assurés jusqu'à leur domicile, ou vers le lieu de destination commun du voyage prévu au Maroc ;
- Prise en charge des frais de gardiennage à hauteur de 500 Dhs TTC ;
- Prise en charge des frais de récupération du véhicule assuré laissé en réparation sur le lieu de l'immobilisation ou envoi d'un chauffeur ;
- Envoi de pièces détachées.

Pour les véhicules de plus de 10 ans avec franchise kilométrique*

- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche du lieu du sinistre dans une ville principale.

En cas d'incendie, de vol ou de bris de glace sans franchise kilométrique

- Accompagnement des assurés jusqu'à la zone urbaine la plus proche,
- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche du domicile de l'assuré ;
- Acheminement des assurés jusqu'à leur domicile, ou vers le lieu de destination commun du voyage prévu au Maroc ;

OU

Mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie économique durant 4 jours à compter de la date d'immobilisation du véhicule assuré ;

- Prise en charge des frais de gardiennage à hauteur de 500 Dhs TTC ;
- Envoi de chauffeur ou prise en charge des frais de récupération du véhicule assuré « laissé en réparation » ou « retrouvé » ;
- Envoi de pièces détachées.

* Pour les véhicules âgés de moins de 10 ans, le nombre de pannes est limité à 2 pannes par an.
Pour les véhicules âgés de plus de 10 ans, le nombre de pannes est limité à 1 panne par an.

Document non contractuel

SAHAM Assurance : Entreprise régie par la loi n°17-99 portant code des assurances



Voiture de remplacement



Acheminement des personnes assurées



Transport des personnes assurées vers la zone urbaine la plus proche



Alerte protection civile



Réparation sur place en cas de panne



Remorquage en cas de panne



Remorquage en cas d'accident



Assistance aux personnes blessées



Permanence Téléphonique



Hôtel

24h/24
7j/7

Formule 4

PERMANENCE D'ASSISTANCE

05 22 95 75 75

SAHAM
Assurance
Avancez librement

Ces prestations d'assistance sont assurées par Saham Assistance

En cas d'accident sans franchise kilométrique

- Aide à l'établissement du constat ;
- Alerte de la Protection civile ;
- Assistance aux assurés blessés ;
- Accompagnement des assurés blessés à l'hôpital et contrôle de la qualité de leur accueil jusqu'à l'installation dans leurs chambres ;
- Avance de 10 000 Dhs pour admission dans une unité hospitalière,
- Transport sanitaire vers une autre unité hospitalière ;
- Avance de fonds pour réparation du véhicule assuré à concurrence de 10 000 Dhs ;
- Prise en charge des frais d'hôtel pour les personnes assurées, à concurrence de 300 Dhs par personne pour une nuit. Cette prise en charge ne peut en aucun cas dépasser 1 500 Dhs pour l'ensemble des personnes assurées ;
- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche du domicile de l'assuré ;
- Accompagnement des assurés jusqu'à la zone urbaine la plus proche ;
- Si le véhicule assuré est immobilisé plus de 8 heures, acheminement des assurés jusqu'à leur domicile, ou vers le lieu de destination commun du voyage prévu au Maroc ;

ET

Mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie équivalente (max. D) pendant 6 jours ou de catégorie A pendant 9 jours ou de catégorie C pendant 7 jours à compter de la date d'immobilisation du véhicule assuré ;

- Prise en charge des frais de gardiennage à hauteur de 500 Dhs TTC ;
- Prise en charge des frais de récupération du véhicule assuré laissé en réparation sur le lieu de l'immobilisation ou envoi d'un chauffeur ;
- Envoi de pièces détachées.

En cas de panne*

Pour les véhicules de moins de 10 ans sans franchise kilométrique

- Réparation sur place en cas de problème, survenu sur une zone urbaine, de batterie, crevaison, panne ou erreur de carburant…
- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche du lieu du sinistre dans une ville principale ;
- Avance de fonds pour réparation du véhicule assuré à concurrence de 10 000 Dhs ;
- Prise en charge des frais d'hôtel pour les personnes assurées, à concurrence de 300 Dhs par personne pour une nuit. Cette prise en charge ne peut en aucun cas dépasser 1 500 Dhs pour l'ensemble des personnes assurées ;
- Accompagnement des assurés jusqu'à la zone urbaine la plus proche ;
- Si le véhicule assuré est immobilisé plus de 8 heures, acheminement des assurés jusqu'à leur domicile, ou vers le lieu de destination commun du voyage prévu au Maroc ;
- Prise en charge des frais de gardiennage à hauteur de 500 Dhs TTC ;
- Prise en charge des frais de récupération du véhicule assuré laissé en réparation sur le lieu de l'immobilisation ou envoi d'un chauffeur ;
- Envoi de pièces détachées.

Pour les véhicules de plus de 10 ans avec franchise kilométrique*

- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche du lieu du sinistre dans une ville principale.

En cas d'incendie ou de vol ou de bris de glace sans franchise kilométrique

- Acheminement des assurés jusqu'à leur domicile, ou vers le lieu de destination commun du voyage prévu au Maroc ;
- Mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie équivalente (max. D) pendant 6 jours ou de catégorie A pendant 9 jours ou de catégorie C pendant 7 jours à compter de la date d'immobilisation du véhicule assuré ;
- Prise en charge des frais d'hôtel pour les assurés à concurrence de 300 Dhs par personne pour une nuit. Cette prise en charge ne peut en aucun cas dépasser 1 500 Dhs pour l'ensemble des personnes assurées ;
- Accompagnement des assurés jusqu'à la localité la plus proche ;
- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche du domicile de l'assuré ;
- Prise en charge des frais de gardiennage à hauteur de 500 Dhs TTC ;
- Envoi de chauffeur ou prise en charge des frais de récupération du véhicule assuré « laissé en réparation » ou « retrouvé » ;
- Envoi de pièces détachées ;

* Pour les véhicules âgés de moins de 10 ans, le nombre de pannes est limité à 2 pannes par an.
Pour les véhicules âgés de plus de 10 ans, le nombre de pannes est limité à 1 panne par an.

Document non contractuel

SAHAM Assurance : Entreprise régie par la loi n°17-99 portant code des assurances

للمزيد من المعلومات يرجى الاتصال بالأرقام التالية:0661494344/0661339496 /0522626045/ 0522626043/ 0766256951

